



www.derval.fr

Envoyé en préfecture le 18/02/2020
Reçu en préfecture le 18/02/2020
Affiché le 18/02/2020
ID : 044-214400517-20200214-2020_2_14_009-DE

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **Deux Mille Vingt**, le Quatorze Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Derval**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean LOUËR, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 22

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 Février 2020

Étaient présents : M. Louër, Mme Bouchard, M. Brégeon, Mme Daniel, MM Denieul, Étienne, Fraslin, Mme Guilbaud, M. Horhant, Mme Leblay, Mme Leroi, MM Lucas, Meslet, Mustière, Painturier, Mme Simon, Mme Vayssade

Absent excusé : Mme Chatellier (procuration donnée à M. Étienne) ; Mme Héry ; Mme Le Bihan (procuration donnée à M. Horhant) ; M. Le Danois (procuration donnée à M. Brégeon) ; M. Le Sourne (procuration donnée à M. Lucas)

Absent :

Mme LEBLAY J. a été désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2020-2-14/009 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES Autres domaines de compétences des communes

Avis sur le projet de carrière au lieu-dit « Le Tahun » à Guémené-Penfao

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière située « Le Tahun » à Guémené-Penfao, déposée par la société Pigeon.

Suite à l'enquête publique, et notamment à l'avis négatif du Conseil Départemental, l'entreprise est amenée à modifier son projet, notamment en ce qui concerne le trafic de camions et l'évacuation des eaux collectées sur la carrière. C'est pourquoi l'avis du Conseil Municipal est à nouveau sollicité sur ce projet.

Le trafic de camions lié à l'activité de la carrière est estimé à vingt-cinq poids-lourds par jour (soit cinquante passages) pour une production moyenne de 180 000 t/an et de cinquante-trois poids-lourds par jour (soit cent six passages) pour une production maximale de 400 000 t/an.

La Route Départementale 125 ne sera finalement pas utilisée : le trafic issu de la carrière utilisera uniquement la Route Départementale 42 vers le Nord ou vers le Sud, pour rejoindre le réseau structurant. La répartition du trafic estimé se répartissant en 20 % vers le Sud et 80 % vers le Nord (soit vingt à quarante-deux camions par jour).

Par ailleurs, les eaux seront traitées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Envoyé en préfecture le 18/02/2020

Reçu en préfecture le 18/02/2020

Affiché le 18/02/2020

ID : 044-214400517-20200214-2020_2_14_009-DE

Beset
L'original

DÉLIBÉRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable sur la demande d'autorisation modificative déposée par la société PIGEON pour l'exploitation d'une carrière au lieu-dit « Le Tahun » à Guéméné-Penfao, compte tenu que la modification du projet conduit à transférer sur Derval plus de poids-lourds, alors que déjà, avec le développement de la zone économique et dans l'attente du contournement, le trafic pose de graves problèmes de tranquillité et de sécurité publique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

A Derval, le 17 Février 2020

Le Maire,
Jean LOUËR



Délibération certifiée conforme compte tenu de :

- sa télétransmission à la sous-préfecture le : 18 FEV. 2020

- sa publication le : 18 FEV. 2020

A Derval, le 18 FEV. 2020

Le Maire,
Jean LOUËR

